

Privilège—M. Parry

LE LOGEMENT

LA PÉNURIE DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLE DANS LE GRAND TORONTO—LA VENTE DE PARCELLES PUBLIQUES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Logement. Je lui rappelle qu'il y a pénurie grave de logements à prix abordable dans le Grand Toronto actuellement.

Pourrait-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi son ministère vend aux enchères des parcelles publiques situées dans le Grand Toronto alors que ces terrains devraient servir aux groupes qui souhaitent construire des logements à prix abordable?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je crois que le député parle de la vente des lotissements Malvern à Toronto. Ce projet d'aménagement fait partie d'un programme fédéral-provincial qui est entré en vigueur en 1972. On a vendu dix mille logements pendant cette période dont la moitié sont partiellement subventionnés. Plus de gens ont profité de subventions par la construction de ces lotissements que n'importe où ailleurs au Canada.

M. Young: Monsieur le Président, cette réponse est totalement inacceptable. Le ministre sait très bien que ces terrains étaient destinés à la construction de logements à prix abordable au cas où le marché de l'habitation deviendrait ce qu'il est aujourd'hui.

● (1500)

LA VENTE DE TERRAINS AUX PLUS OFFRANTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il jouer cartes sur table en expliquant aux Canadiens pourquoi au juste il vend aux plus offrants ces terrains destinés à la construction de logements à prix abordable? Pourrait-il l'expliquer aux Canadiens, car je n'arrive pas à le comprendre?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je serais heureux de le faire. Il existe actuellement 100 000 logements sociaux à Toronto. Cela représente une subvention fédérale annuelle d'environ 200 millions de dollars. Une politique commune entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, en vigueur depuis 1972, nous permet de vendre ces terrains au prix du marché. En collaboration avec les autres gouvernements, nous transférons ces projets dans différents programmes pour aider les plus démunis. Tel quartier de Toronto n'est pas forcément le seul endroit au Canada qui a besoin d'aide.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de

l'Immigration. Les gens des comtés de Kent, Westmorland et Albert, au Nouveau-Brunswick, devront dorénavant avoir un emploi de 16 semaines afin d'être admissibles à l'assurance-chômage, au lieu des 10 semaines comme auparavant. Selon Statistique Canada, le taux de chômage du Sud-Est était de 12,1 p. 100 en avril et de 16,2 p. 100 en mars, ce qui contredit les chiffres de son ministère: 11,5 p. 100. Est-ce que la ministre peut nous expliquer ce que son ministère est en train de faire et pourquoi?

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais qu'on me laisse le temps d'examiner le problème. Je ne suis pas au courant de la situation que signale le député et je me renseignerai volontiers là-dessus.

[Français]

L'OPPORTUNITÉ DE CONSERVER LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ DE DIX SEMAINES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, lorsque la ministre examinera ce problème, est-ce qu'elle pourrait tenir compte du fait que dans notre coin de pays il est très difficile de trouver un emploi de 10 semaines? Certains emplois sont limités à 10 semaines, tels les travailleurs d'usines de homard, les aide-pêcheurs, car la saison de pêche au homard ne dure que 10 semaines. Alors, compte tenu de cette situation, est-ce que la ministre pourrait garder la période d'admissibilité de 10 semaines, car autrement certaines familles vont passer un hiver bien maigre?

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je prends note de ces instances. J'examinerai très certainement la question et je tiendrai compte de tous les renseignements pertinents.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'EXACTITUDE D'UNE RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je soulève ici la question de privilège à propos de la réponse qui m'a été fournie le 12 mai à la période des questions. Il a été établi, je crois, que peu importe le temps écoulé depuis le 12 mai, c'est la première fois aujourd'hui que j'ai vraiment l'occasion de soulever la question de privilège à propos de la réponse qu'on a faite à une question supplémentaire que j'ai posée au sujet de l'exportation de poudre à canon par la société Expro.

Après que les deux ministres se furent livrés au jeu assez charmant du chat et de la souris, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Jelinek) a finalement répondu à ma question.